



**REGLEMENT DU MARCHE AUX POUX 2025**

**Lieu : Jardin Public rue du 4 septembre à Liévin**

Le marché aux poux est ouvert aux enfants de 6 à 16 ans

- Installation à partir de 9h00
- L'emplacement est de 2.00 mètres linéaires
- Tout emplacement inoccupé 30 mn après l'ouverture du marché pourra être réattribué
- Le tarif est de 0.00 € par emplacement
- Tout exposant doit se conformer et respecter les réglementations en vigueur

**Il est interdit**

- D'occuper un emplacement sans inscription préalable
- De changer d'emplacement
- De vendre des denrées alimentaires
- De vendre des articles pour adultes

**Attention :**

- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.
- Il est souhaitable que les parents restent en dehors du stand de leurs enfants, sauf pour l'installation. (Cela ne veut pas dire de les laisser seuls)
- La responsabilité de l'organisateur s'exerce de 9h00 à 18h00.

**Conseils :**

- Faites un beau stand attrayant
- Prévoir un fond de caisse.
- Surveiller sa caisse et la mettre en lieu sûr,
- Confier à ses parents les billets et les chèques

**But de l'organisation :**

- Développer chez l'enfant, l'esprit de solidarité et le souci de ne pas gaspiller. Ainsi que son sens des responsabilités et la gestion de sa « petite entreprise ».

**Engagement :**

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter dans son intégralité.

**Nom de l'enfant :** .....

**Âge :** .....

**Nom du parent ou responsable légal :** .....

**Signature du parent ou responsable légal :** .....